



Le 10 décembre 2012

Par courriel : john.baird@parl.gc.ca

L'honorable John Baird, C.P., député
Ministre des Affaires étrangères et du Commerce international
Cabinet du ministre des Affaires étrangères
Édifice Lester B. Pearson, Tour A
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Monsieur le Ministre,

Nous vous remercions d'avoir répondu à notre lettre du 20 juin 2012 à propos de l'arrestation des fournisseurs de la santé du Royaume de Bahreïn. Nous avons été soulagés par l'annonce que les neuf professionnels de la santé, y compris la présidente de la Bahrain Nursing Society, ont vu leurs condamnations annulées le 14 juin.

Cependant, un collègue infirmier, Hassan Maatoq, est toujours en prison à la suite de son arrestation le 24 mars 2011. M. Maatoq a été condamné à trois ans d'emprisonnement par un tribunal militaire. Selon nous, il n'a pas eu droit à un procès équitable. Nous craignons pour sa sécurité, car des rapports d'organismes de défense des droits de la personne internationaux et de la Commission d'enquête indépendante de Bahreïn ont confirmé l'usage de mauvais traitements et de la torture pour soutirer des renseignements auprès d'autres professionnels de la santé emprisonnés. Nous comprenons que ces confidences, obtenues de manière douteuse, ont ensuite contribué à leurs poursuites judiciaires.

L'Association des infirmières et infirmiers du Canada se joint au Conseil international des infirmières pour demander au Royaume de Bahreïn d'annuler la peine de M. Maatoq et de protéger les professionnels de la santé dans leur obligation de prodiguer des soins à tous. Les services des professionnels de la santé sont indispensables, que ce soit en temps de paix ou de conflit, pour donner des traitements aux personnes qui souffrent.

L'AIIIC écrit également au roi de Bahreïn à ce propos en lui demandant de faire annuler la peine d'emprisonnement de M. Maatoq et en exhortant les autorités bahreïniennes de mener une enquête indépendante sans tarder sur les allégations de torture et de maltraitance des détenus. Nous condamnons vigoureusement la maltraitance de tous les prisonniers, peu importe le délit commis.

En tant que membre de la communauté mondiale de la santé et des soins infirmiers, l'AIIIC continue à surveiller la situation de M. Maatoq.

Nous vous remercions de votre intérêt à l'égard de cette affaire et sommes impatients de recevoir votre réponse en temps opportun.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

La présidente de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada,

A handwritten signature in black ink that reads 'Barb Milton'.

Barb Milton, inf. aut., Ph.D., CHE, ICSC(C)